



## Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics

Le SNAM-HP a été reçu le 27 septembre 2007 par **Madame Roselyne BACHELOT Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Au cours de cet entretien, 10 points majeurs ont été évoqués :**

- La clarification nécessaire et urgente des missions des établissements publics de santé et des autres acteurs libéraux pré et post hospitaliers, dans une vision territoriale structurante autour de Centres Hospitaliers pivots plus attractifs pour les jeunes spécialistes.
- La poursuite de la logique de la nouvelle gouvernance, en accentuant la médicalisation des processus décisionnels dans le cadre d'une délégation de gestion réelle, bien difficile à mettre en place.
- L'harmonisation des statuts des praticiens temps plein et temps partiel.
- La généralisation de la part complémentaire variable à l'ensemble des spécialités, des statuts, des types d'exercice, selon des modalités simplifiées.
- La monétarisation rapide des comptes épargne temps, en permettant leur transmission aux ayants droits. L'étude des modalités de validation des tableaux de service, afin de garantir une équité vis-à-vis de la gestion du temps médical utilisé ou épargné.
- La garantie de l'éthique, de la sécurité et de la qualité des systèmes de télé médecine et de télé radiologie en plein essor.
- La reprise indispensable de l'étude du devenir inquiétant de l'Ircantec afin qu'il puisse être servi un niveau de retraite complémentaire acceptable et la mise en place de la représentativité des médecins hospitaliers en son sein.
- La suppression du plafonnement à 2000€ du montant de la part employeur de la retraite sur les émoluments hospitaliers des médecins Hospitalo-Universitaires.
- Le suivi attentif des conséquences financières de la tarification à l'activité 100% pour les établissements publics, afin de soutenir les établissements en difficulté.
- L'association des médecins des hôpitaux aux discussions ayant trait à la tarification des actes médicaux qui concernent pleinement l'hôpital. Les seuls interlocuteurs ne sauraient être les médecins libéraux.